La collaboration internationale est particulièrement essentielle dans le domaine de la R-D sur l'énergie, puisqu'aucun pays ne peut espérer réaliser seul un programme de R-D sur l'énergie qui soit complet et significatif. La collaboration internationale en cette matière peut être axée sur l'élaboration à long terme de nouvelles technologies énergétiques ou sur l'utilisation plus immédiate de technologies existantes. Les accords d'exécution de l'Agence internationale de l'énergie concernant des projets conjoints de R-D sur l'énergie sont un bon exemple des résultats obtenus grâce à une telle collaboration.

La création de capacités

Pour régler les problèmes associés à l'énergie et au développement durable, les gouvernements, les institutions, les organismes du secteur privé et les organismes de la société civile doivent avoir les « capacités » pertinentes.

Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans la création et le maintien d'un environnement stratégique, financier et réglementaire sain, ce qui nécessite de créer des capacités liées aux principales fonctions de la saine gestion publique (élaboration et exécution des politiques et des programmes), au renforcement institutionnel, ainsi qu'aux sciences et à la technologie. Pour assumer leur rôle d'intendance, les gouvernements doivent pouvoir :

- veiller à ce que les entreprises qui produisent, transforment et distribuent l'énergie conservent leur viabilité financière et respectent l'environnement;
- réglementer l'industrie de l'énergie de façon juste et prévisible;
- réaliser les recherches pertinentes en matière de politiques et de technologie;
- former la main-d'oeuvre nécessaire;
- mettre en oeuvre des programmes de collecte, de diffusion et d'échange d'information pour appuyer la prise de décisions éclairées et pour sensibiliser le public et accroître ses connaissances;
- engager tous les intervenants dans l'élaboration d'un projet, notamment le promoteur, les bénéficiaires et les groupes visés;
- travailler à l'échelle mondiale, que ce soit en participant à des forums multilatéraux tels que les Nations Unies ou en négociant avec des multinationales.

Les organismes internationaux disposent de nombreuses occasions de collaborer en vue d'améliorer les capacités des pays en développement en matière d'analyse et d'élaboration de politiques. Les discussions et les recherches conjointes sur les politiques aident les gouvernements à acquérir la capacité d'entreprendre leurs propres analyses sur les questions locales liées à l'énergie et au transport. Le Centre de recherche sur l'énergie de l'Asie-Pacifique est un exemple éloquent de la collaboration régionale. Il s'agit d'un

Accords commerciaux

Le Canada pense qu'un système commercial libre et transparent est essentiel au développement durable. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont le Canada fait partie, propose à ses pays membres un cadre juridique et institutionnel commun pour leurs relations commerciales, notamment pour la plupart des aspects du commerce des produits énergétiques. Le Canada participe également à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux. En outre, il est engagé dans des négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'Accord général de l'OMC sur le commerce des services. Ces accords reposent sur deux principes fondamentaux qui constituent des éléments clés des objectifs internationaux du Canada en matière d'énergie. Plus précisément :

- *Ils définissent un système fondé sur des règles afin d'assurer le bon déroulement du commerce des produits et des services, la prévisibilité et un mécanisme efficace et juste pour régler les différends commerciaux.*
- *Ils prévoient un cadre stratégique et juridique stable, prévisible et transparent grâce auquel les marchés peuvent fonctionner efficacement sans présenter de risques excessifs pour les investisseurs et l'intérêt commun et permettent aux gouvernements d'aider au besoin le marché au moyen d'initiatives stratégiques.*